ATTESTATION GARANTIE FINANCIERE
(Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et Décret n°72-678 du 20 Juillet 1972)

Nom de l'organisme délivrant les garanties : **AIG EUROPE LIMITED,**

Adresse : Tour CB21
16, Place de l'Iris
92400 COURBEVOIE

Représenté par : ZANIEWSKI Christophe

Qualité : Directeur Général

Atteste que :

EUROSIC SA
16 RUE DES CAPUCINES
75 002 PARIS

A souscrit une police d'assurance **PACK Finance & Patrimoine incluant une GARANTIE FINANCIERE Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans maniement de fonds** aux conditions suivantes

Pour un montant de : 1 000.000 EUROS par Transaction

Police n° : 2.401.469

La présente attestation est valable du 1ER JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 22 Janvier 2020

Pour la Compagnie

Christophe ZANIEWSKI
AIG Europe Limited
Société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01486260. Siège social : The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)
(Articles L. 541-1 et suivants du Code monétaire et financier)

Nom de l'organisme délivrant les garanties : **AIG EUROPE LIMITED,**

Adresse : Tour CB21
16, Place de l'Iris
92400 COURBEVOIE

Représenté par : ZANIEWSKI Christophe

Qualité : Directeur Général

Atteste que:

EUROSIC SA
16 RUE DES CAPUCINES
75 002 PARIS

A souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa Responsabilité Civile Professionnelle conformément aux articles L. 541-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Pour un montant de : 100.000 EUROS par *Contrat*

Pour son activité de Conseiller en Investissements Financiers (Article L. 541-1 et suivants du Code monétaire et financier, ainsi que ses textes réglementaires subséquents).

Police n°: 2.401.469

La présente attestation est valable du 1ER MARS 2020 au 28 FEVRIER 2021

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. La présente attestation ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 22 Janvier 2020

Pour la Compagnie

Christophe ZANIEWSKI
AIG Europe Limited
Société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01486260. Siège social : The AIG Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom